

AFFAIRE No 8 - NOUVEAUX ATTRIBUTAIRES DE PARCELLES SUR LES ZONES
D'ACTIVITES DE CHEMIN FINETTE I ET II

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 29 mars 1985 (affaire no 41), vous m'aviez autorisé à passer les actes nécessaires avec un certain nombre d'artisans pour la mise à leur disposition de parcelles, sous forme d'un bail à construction de 40 ans, sur les zones d'activités de Chemin Finette I et II.

Actuellement, sur ces zones, la phase de commercialisation succède à la phase de pré-commercialisation ; par ailleurs, régulièrement, un nombre croissant de demandes de création d'entreprises continue à être enregistré en Mairie.

Sur la base des mêmes conditions générales de cession arrêtées par la délibération des 15 avril 1983 (affaire no 5), 23 juin 1983 (affaire no 24) et 8 décembre 1983 (affaire no 9), je vous demande, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans les baux à construction, à passer les actes nécessaires avec les nouveaux artisans dénommés ci-après, selon les conditions d'exploitation et de surface suivantes :

NOM DU DEMANDEUR	ACTIVITE ENVISAGEE	NOMBRE D'EMPLOIS ANNONCE *	SURFACE OBTENUE M2
<u>Chemin Finette I</u>			
JACQUOT Bernard	Mécanique générale	3 C	500
KON-SUN-TACK Marcel	Réparation/entretien Radio-télévision électro-ménager	3 C 9 T	600
<u>Chemin Finette II</u>			
PAYET J. Alex	Ferronnerie	4 C	495
DORSEUIL F.	Menuiserie-ameublement	5 C	660
JOURDAIN G.	Couverture-zinguerie	7 T	575
GALLOIS P.	Peinture publicitaire et carrosserie	3 C	750

* C : création
T : transfert

NOM DU DEMANDEUR	ACTIVITE ENVISAGEE	NOMBRE D'EMPLOIS ANNONCE *	SURFACE OBTENUE M2
CLAUDEL M.	Entreprise générale du bâtiment - fabrication d'enduit	6 C	700
CARABIGNAC M. (Sté COMPACT OI)	Récupération carton et papier - compactage	14 T	1 895
IYOULA Y.	Mécanique générale	4 C	540
SODIBAT	Travaux diversifiés du bâtiment (maçonnerie-plomberie-menuiserie...)	7 C	590
TECHER P.	Mécanique motos	3 C	500

* C : création
T : transfert

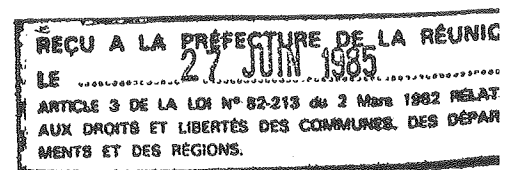
Je mets cette affaire aux voix.

Le secrétaire donne lecture de l'avis de la Commission.

La Commission des Affaires Economiques émet un avis favorable.

Décision du Conseil Municipal

Le rapport et l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.



Messieurs MAHE J. D. et PERSONNE S. quittent la salle (18 H 05).

M. ZITTE : Je voudrais savoir, Monsieur le Maire, si en ce qui concerne les créations d'emplois annoncés, il y a un contrôle après pour voir si cela se fait réellement.

LE MAIRE : Dans le contrat, il est prévu des créations d'emplois dans les deux ans. Le contrôle a lieu sur le bordereau de la Sécurité Sociale à expiration de ce délai. Dans le cas de non-création desdits emplois, il y a une augmentation des loyers.

Je mets cette affaire aux voix.

Le rapport et l'avis de la Commission sont adoptés à l'UNANIMITE.

---o-o-oOo-o-o---